

Propositions pour améliorer et développer le dispositif de Service Civil Volontaire

AFEV - AFIL - Croix-Rouge Française - Ligue de l'Enseignement - Unité-Cité

Synthèse des 3 grands objectifs et 15 propositions

I. Améliorer le mode de fonctionnement et clarifier le dispositif

- ✦ Harmoniser et faciliter les procédures d'agrément pour les associations
- ✦ Confirmer et augmenter l'engagement de l'Etat dans le financement du Service Civil Volontaire
- ✦ Retirer le CAE des statuts utilisés dans le cadre du SCV pour clarifier l'esprit du dispositif
- ✦ Apporter de la souplesse de gestion dans les agréments et les conventions de financement
- ✦ Mettre en place un groupe de travail consultatif permanent sur le Service Civil Volontaire
- ✦ Rajouter une mission d'intérêt général au programme « Défense 2^{ème} Chance » afin de donner plus de cohérence à l'ensemble du dispositif

II. Améliorer le contenu du Service Civil Volontaire

- ✦ Préciser le contenu des missions d'intérêt général pouvant être agréées
- ✦ Fournir des supports pédagogiques sur la formation aux valeurs civiques et appuyer les structures d'accueil dans la mise en place de ce programme
- ✦ Appuyer les structures d'accueil dans leurs actions d'accompagnement professionnel des volontaires
- ✦ Inclure des critères d'organisation de la mixité sociale et culturelle dans le cadre des missions de SCV proposées
- ✦ Développer les ressources mises en œuvre par l'ACSE pour évaluer le SCV auprès des organismes d'accueil

III. Améliorer la connaissance et la reconnaissance du Service Civil Volontaire

- ✦ Mobiliser l'Education Nationale et les établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils favorisent et valident cet engagement dans les cursus de formation
- ✦ Mobiliser fortement tous les réseaux de sensibilisation et d'information auprès des jeunes 15-25 ans pour faire connaître le SCV
- ✦ Valoriser le SCV à travers des avantages offerts aux jeunes effectuant ou ayant effectué leur SCV
- ✦ Développer les actions de communication pour recruter des jeunes volontaires

I. Améliorer le mode de fonctionnement et clarifier le dispositif

- ✦ **Harmoniser et faciliter les procédures d'agrément pour les associations.** En effet, même si le dossier d'agrément est unique, l'instruction de l'agrément auprès des 2 autorités (ACSE et ministère jeunesse) reste insuffisamment harmonisée (dans le mode de traitement et dans les délais notamment).
- ✦ **Confirmer et augmenter l'engagement de l'Etat dans le financement du Service Civil Volontaire :** bloquer les budgets nécessaires pour la création effective de 30 000 à 50 000 postes en 2008.
- ✦ **Retirer le CAE des statuts utilisés dans le cadre du SCV pour clarifier l'esprit du dispositif.** Le maintien de ce contrat de travail dérogatoire au sein des possibles missions agréées de ce Service Civil, gêne considérablement la compréhension et la lisibilité de ce dispositif, tant auprès des organismes d'accueil que des relais potentiels prescripteurs de cet engagement auprès des jeunes (conseillers d'orientation, conseillers missions locales, ...) : le SCV n'est pas une expérience professionnelle ni un travail, c'est un temps consacré à l'intérêt général, les statuts de volontaires (volontaire civil, volontaire de la solidarité internationale, volontaire associatif...), restent donc les plus appropriés, tant que le service civil reste volontaire.
- ✦ **Apporter de la souplesse de gestion dans les agréments et les conventions de financement.** Nous proposons que l'ACSE valide un nombre maximum de jeunes accueillis (notamment aux vues des capacités d'accueil et d'encadrement des jeunes) et un nombre total de mensualités financées par le SCV par structure d'accueil. En fonction de ce cadre fixé avec les autorités, il serait à la charge de l'organisme d'accueil et du jeune de s'adapter et de définir la période d'engagement en fonction de l'avancée du montage de la mission d'intérêt général et de la disponibilité du jeune. Aujourd'hui, une association n'a pas intérêt à ce qu'un de ses volontaires trouve un emploi car le poste reste vacant et la mission en plan jusqu'au prochains flux de recrutement.
- ✦ **Mettre en place un groupe de travail consultatif permanent sur le Service Civil Volontaire** réunissant les acteurs principaux du SCV : autorités gestionnaires du SCV, principaux organismes d'accueil (notamment représentants associatifs et représentants des collectivités territoriales) et de jeunes anciens volontaires du SCV. Ce groupe serait en outre chargé de cadrer les objectifs du SCV, de suivre son évaluation, et de faire des recommandations pour son amélioration et son développement.
- ✦ **Rajouter une mission d'intérêt général au programme « Défense 2^{ème} Chance » afin de donner plus de cohérence à l'ensemble du dispositif.** Nous reconnaissons la légitimité et la pertinence de ce cadre proposé à certaines jeunes mais nous regrettons que les volontaires pour l'insertion n'aient pas à réaliser de mission d'intérêt général. Il nous semble primordial de donner un « corps commun » clair à tout le Service Civil Volontaire : étape au service de la collectivité (minimum 50% du temps d'actions d'intérêt général), et la notion d'étape de formation citoyenne pour les jeunes (tronc commun de formation citoyenne pour tous).

- ✓ **Préciser le contenu des missions d'intérêt général pouvant être agréées.** Il nous semble déterminant de préciser certains points dans le cadre de l'agrément des missions susceptibles d'être confiées à des jeunes en service civil, notamment :
 - la nécessaire complémentarité entre les missions confiées aux volontaires et celles confiées aux salariés de l'organisme d'accueil
 - l'intérêt pédagogique de la ou des missions pour le jeune
 - les critères de recrutement, distincts du salariat (éviter notamment les recrutements sur des diplômes ou compétences techniques – garantir l'accès du SCV à tous les jeunes, même sans qualification).

- ✶ **Fournir des supports pédagogiques sur la formation aux valeurs civiques et appuyer les structures d'accueil dans la mise en place de ce programme.** Nos organisations ont été fortement sollicitées par des petites et moyennes associations qui ne savent pas comment mettre en place cette formation civique, il paraît prioritaire d'intervenir en accompagnement sur cette formation pour garantir la bonne réalisation d'un des fondements du Service Civil. Dans un premier temps, nous proposons 2 premières actions concrètes : la mise en place d'outils pédagogiques type sur le tronc commun (réalisés par une association mandatée par l'ACSE) ; l'organisation de journées régionales, à titre expérimental, de formation civique déléguées à une ou plusieurs associations déjà agréées (généralisation éventuelle de ces journées après évaluation).

- ✶ **Appuyer les structures d'accueil dans leurs actions d'accompagnement professionnel des volontaires** en mettant notamment en place des modules spécifiquement dédiés à des jeunes volontaires (cette étape de vie étant bien spécifique dans le parcours de vie d'un jeune) dans des structures spécialisées dans l'accompagnement professionnel (missions locales, AFIJ...) et en fournissant aux organisations d'accueil un livret comprenant en outre une liste départementale des structures d'accompagnement susceptibles d'être mobilisées pour le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes après leur service (livret dont la réalisation pourra être sous-traitée à des organisations expérimentées sur le sujet). Par ailleurs, il est nécessaire sur ce volet d'harmoniser le cadre légal. En effet, la Charte du SCV préconise, à juste titre, dans « l'accompagnement à l'insertion professionnelle » l'organisation adaptée à la situation du volontaire « de stages de courte durée de découverte des métiers ou d'immersion en entreprise ». Mais, de manière contradictoire, le contrat de volontariat associatif ne permet pas l'organisation de ces périodes en entreprise (d'après les services juridiques de la Direction à la Vie Associative). Nous préconisons la parution d'une circulaire sur les « conditions de l'accompagnement à l'insertion professionnelle du volontaire associatif » afin d'harmoniser les 2 statuts et de permettre à certains jeunes d'effectuer cette période de stage en lien avec des structures d'accompagnement à l'insertion.

- ✶ **Inclure des critères d'organisation de la mixité sociale et culturelle dans le cadre des missions de SCV proposées** par une structure lors de la procédure d'agrément. Même si ces critères doivent rester souples et adaptables à différents contextes, il est fondamental que la mixité sociale voulue dans ce dispositif se retrouve dans les conditions de mise en œuvre réfléchies par l'organisme d'accueil et traitées ensuite par les services de l'ACSE dans le cadre de la procédure d'agrément.

- ✶ **Développer les ressources mises en œuvre par l'ACSE pour évaluer le SCV auprès des organismes d'accueil.** Dans un contexte où cet engagement reste culturellement méconnu, il nous semble important d'investir dans les premières années sur un dispositif d'évaluation permettant de mesurer l'impact du SCV sur les jeunes et sur la collectivité (via notamment la mesure de l'impact des missions réalisées par les jeunes). Le dispositif d'évaluation mis en place par Unis-Cité pourra être utile à ce titre.

III. Améliorer la connaissance et la reconnaissance du Service Civil Volontaire

- ✦ **Mobiliser l'Education Nationale et les représentants des établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils favorisent et valident cet engagement dans les cursus de formation** (Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Ecoles,...).

Ces propositions pourraient notamment être portées et avancées dans les groupes de travail « Conditions de vie étudiante » qui seront mises en place en septembre. La Ministre actuelle de l'enseignement supérieur ayant d'ailleurs annoncé publiquement son intérêt pour la validation du volontariat associatif dans les cursus LMD.

- ✦ **Mobiliser fortement tous les réseaux de sensibilisation et d'information auprès des jeunes 15-25 ans pour faire connaître le SCV** (proposer une information systématique dans le cadre de la JAPD, intégration d'une information dans l'enseignement secondaire, etc...) et s'assurer de la transmission d'une information claire et généralisée au sein des différentes administrations centrales (CPAM, CAF, Assedic, etc...).

- ✦ **Valoriser le SCV à travers des avantages offerts aux jeunes effectuant ou ayant effectué leur SCV** : faciliter l'accès au logement, aux transports, l'accès à une reprise d'étude ou l'entrée dans la vie active... Même si la mise en place de ces avantages ne peut se faire que progressivement, nous pensons indispensable que de premières mesures soient prises rapidement pour symboliser la reconnaissance publique de cet engagement auprès des jeunes. Nous proposons 2 premiers exemples de mesures concrètes : obtention de la gratuité pour la « carte 12-25 » pendant 1 an négociée avec la SNCF, ouverture des aides au cautionnement d'un logement « loca-pass » aux volontaires (extension de l'accord 1% logement à négocier avec les partenaires sociaux comme cela avait été fait pour les étudiants boursiers).

- ✦ **Développer les actions de communication pour recruter des jeunes volontaires.** De manière complémentaire aux communications institutionnelles, il nous semble important d'appuyer les actions de communication mises en place par les principaux organismes d'accueil. Nous proposons donc la mise en place d'un fond spécifique dédié aux actions de communication pour des organismes d'accueil qui proposeraient des actions de communication présentant un intérêt spécifique (méthode, catégorie de jeune ciblée, impact,...).